

COMMUNE DE SAINT-PONT**SESSION ORDINAIRE DU 31 mars 2025 à 18H30**

Convocation en date du 24 mars 2025

Étaient présents : Mme Caroline BARDOT, M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE, M. Jacky RAMBEAUD, M. Roland ARBOUSSET, Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO, Mme Corinne CHABAUD, M. Mickaël CHARNET, Mme Christine MATHIAS, M. Patrice MONNAY, M. Florian PINFORT, M. Lilian PIOLAT.

Pouvoirs : M. Florian PINFORT à M. Jacky RAMBEAUD, M. Nicolas PETIT-BARAT à M. Raymond MOULIN.

Absent excusé :

Absente : Mme Marianne GARMY.

Secrétaire de séance : Mme Corinne CHABAUD.

1. Ajout à l'ordre du jour

Néant

2. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 20 janvier 2025. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Commissions communales :**Commission réunie « Solidarités – Animation – information & Communication »**

Le mercredi 5 mars 2025 à 18h30 - Mairie de Saint-Pont

Programmation des manifestations communales sur mars-avril 2025

Madame le Maire propose aux membres de la Commission de revenir sur les événements prévus et annoncés dans la lettre d'informations, distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des administrés, fin février(et avant la prochaine, à paraître fin avril pour couvrir la période de mai à août).

- **Mardi 4 mars : SAINT-PONT fait son carnaval ! :**

Espace Fêtes & Loisirs les Tilleuls, en collaboration avec le centre de loisirs de VENDAT et avec la participation de l'association Objectif Terre, la municipalité et le centre social La Magic invitent petits et grands à une journée festive, autour d'ateliers créatifs. Animations pour les 4-6 ans de 10h à 12h et pour les 7-11 ans (et enfants accompagnés d'un adulte) de 10h à 16h30. Goûter crêpes à 15h30 (même ouvert aux adultes). Animation gratuite mais inscription obligatoire. Très grand succès pour cette animation qui a dû limiter le nombre de participants à 20 par demi-journée.

- **Vendredi 14 mars à 14h : Concours de belote du Club de l'Age d'Or, à la salle polyvalente**

1 lot pour chaque participant ; buvette et pâtisseries sur place. Inscription 18 € par équipe.

- **Dimanche 16 mars matin : Opération « J'aime la nature » avec la Fédération départementale de chasse et l'ACCA de SAINT-PONT**

Randonnée citoyenne, ouverte à tous pour ramasser les déchets dans la nature environnante. RDV à l'espace Fêtes & Loisirs.

- **Samedi 22 mars, à partir de midi : Repas des aînés à la salle polyvalente de SAINT-PONT**

Repas offert par la Municipalité aux seniors de la Commune. Sur invitation et inscription à la mairie. Une belle édition en perspective avec le nombre quasi record de 57 convives au total. Les menus ont été

confectionnés par les enfants de la garderie de SAINT-PONT, sous l'égide et avec la bienveillante participation de Joëlle ZANELLO.

- Jeudi 27 mars (14h à 16h) : Atelier santé « maladies cardio-vasculaires »

L'équipe Mobil'Santé de Vichy Communauté et Béatrice CONVAIN-KOENIG, infirmière libérale à SAINT-PONT, animent un atelier de prévention à la salle polyvalente de SAINT-PONT. Au programme : présentation des facteurs de risques cardiovasculaires, gestes à adopter dans le cadre de la prévention, et sous couvert des conditions météo, une marche-santé sur la commune ou autre activité physique adaptée en salle.

- Mardi 22 avril 25 après-midi : SAINT-PONT fête Pâques ! à l'espace Fêtes & Loisirs les Tilleuls :

En collaboration avec le centre de loisirs de VENDAT et avec la participation de l'association Objectif Terre, la municipalité et le centre social La Magic proposent un grand jeu de piste à énigmes avec des lots à gagner à la clé et un bon goûter. Animation gratuite mais inscription obligatoire.

- Dimanche 4 mai, toute la journée : Brocante vide-greniers « Objectif Terre » à l'espace Fêtes & Loisirs les Tilleuls

Restauration sur place – 6€/4ml.

Arbitrages attendus par la Commission :

- Le 14 juillet étant un lundi cette année, Madame le Maire souhaite l'avis des membres de la Commission quant à l'idée de décaler le feu d'artifice au dimanche 13 juillet ? Sachant que M. ROQUEBERT est parfaitement disposé à mettre à nouveau à disposition leur parc, pour un pique-nique tiré du sac.
- M. ROQUEBERT dispose d'un mat en face du château. Il propose de le mettre à disposition si la Commune décidait de réaliser le blason de la commune, sous forme de drapeau, qui pourrait être hissé, pour la fête nationale par exemple.
- M. ROQUEBERT souhaite faire don des nombreux livres de la bibliothèque du château aux habitants de la commune. Il a sollicité Mme le Maire en ce sens. Resterait à définir le format de cette manifestation : pour l'Escargouille ? Sur un format « fête du livre » ? avec d'autres jeux ? A quelle saison ? Pour les journées du patrimoine ?

Avis de la Commission

-La Commission est d'accord pour retenir la date du dimanche 13 juillet pour tirer le feu d'artifice au château.

-La Commission décide de ne pas donner suite à l'idée de décliner le blason en drapeau.

-Voir avec Objectif Terre et sa brocante du 4 mai pour valider l'opportunité d'accueillir les livres du château. Si accord d'Objectif Terre, on propose cette alternative à M. ROQUEBERT.

Solidarités : conseil d'administration du Centre social LA MAGIC

Le conseil d'administration du centre social La Magic s'est tenu le mercredi 27 février 2025 dans ses locaux, à BROUT-VERNET. En l'absence de Madame le Maire, Mme Nelly VERGNE accompagnée de Mme Corinne CHABAUD et de Mme Marie-Hélène BATHO-LOZANO ont représenté la Commune.

L'ordre du jour était :

- Validation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 octobre 2024 ;
- Informations sur le projet de coprésidence ;
- Informations sur l'évolution du partenariat avec la mairie de SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE ;
- Bilan des animations réalisées et points sur les actions à venir ;
- Temps de travail avec les jeunes qui ont participé au « réseau jeunes 2024 ».

Compléments d'information apportés sur la présentation du réseau jeunes 2024 et la manière dont ils ont conduit leurs projets.

Jeunesse : actualité du centre d'accueil de loisirs de VENDAT

Le 5 février dernier, un sondage a été réalisé auprès de l'ensemble des parents fréquentant la centre de loisirs de VENDAT, au sujet des projections de fréquentation du centre pendant les grandes vacances. Les réponses étaient attendues pour le 21 février 2025.

Ce sondage fait suite à la volonté des Maires de SAINT-PONT et de VENDAT, à disposer de données chiffrées claires et étayées, pour justifier d'une fermeture du centre de loisir par VICHY Communauté, durant tout le mois d'août, si tel devait être le cas, par manque d'inscriptions sur cette période.

En l'état, le centre de loisirs de VENDAT ouvre tout le mois de juillet avec 5 groupes d'enfants (soit 8 / groupe pour les petits et 12/ groupe pour les plus grands) donc en moyenne sur 50 places. Aussi, pour

envisager une ouverture en août, il faudrait atteindre ces chiffres afin de justifier l'engagement financier que cela représente (locaux, direction, restauration et activités spécifiques) ; VICHY Communauté précisant pouvant descendre à 40 enfants mais sans engagement.

Principaux résultats du sondage, pour la Commune de SAIONT-PONT : Sur les parents qui ont pris la peine de répondre (12 familles), nous sommes sur 13 enfants en juillet et 7 en août.

N.B. : Sur les vacances d'hiver, les inscriptions, notamment pour la deuxième semaine de vacances n'ont pas été très nombreuses (-50% des effectifs).

Ecole : actualités du R.P.I.

- Ouverture de classe

- Le 3 février, les directrices des écoles du RPI adressaient un courrier à l'inspection de circonscription pour demander une ouverture de classe. Ce courrier précisait que *« nous avons 4 écoles dans des communes différentes en élémentaire pour 5 niveaux. Nous avons également des élèves qui ont des AESH et/ou des besoins particuliers, qu'il nous semble compliqué de pouvoir aidé à progresser correctement dans cette configuration. La mairie de SAULZET aurait la possibilité matérielle d'accueillir cette nouvelle classe. Cette problématique est évoquée à tous les conseils d'école depuis plusieurs années. Nous sommes à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous et voir les possibilités que l'on peut envisager pour notre RPI. »*
- Le 5 février, les mairies du RPI recevaient un courrier de Mme la Directrice académique, indiquant que celui-ci pourrait faire l'objet d'une ouverture de classe.
- Le 15 février, une réunion extraordinaire du Conseil municipal se tenait, suivie le 17 février, d'une autre du SIVOS, en raison de cette actualité et la nécessité pour le SIVOS de partager sa position avec l'Inspection académique. Lors de cette réunion, Mme le Maire a indiqué que la commune de SAINT-PONT était disposée à tout mettre en œuvre pour accueillir une nouvelle classe dans ses locaux, dans le cadre d'un moyen supplémentaire (et non plus une ouverture de classe) qui serait affecté au RPI. Mme le Maire a précisé que pour des raisons logistiques, pédagogiques et de bonne gestion de ce futur accueil scolaire, elle souhaiterait vivement que les deux classes accueillies se suivent de niveau, autrement dit qu'il s'agisse des niveaux de classe CM1 et CM 2.
- Il est donc prévu qu'à la rentrée de septembre 2025, l'actuel local de la garderie accueille aussi une salle de classe en journée, et donc la garderie en soirée. Cette situation devrait être temporaire, le temps de réaliser des travaux d'aménagement de l'actuel atelier, pour le transformer en salle de classe. Mme le Maire rencontre le 17 mars prochain, les partenaires de VICHY Communauté et du CD03, pour voir si un avenant peut être porté au dispositif RCVCB, pour faire cette réhabilitation et donc bénéficier d'aides financières de nos partenaires.

- Cantine à 1€

Depuis 2019, les collectivités peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour les communes qui mettent en place une tarification sociale dans leurs cantines. L'Etat accompagne les collectivités via l'Agence de Service de Paiement (ASP), opérateur de cette aide. Pour en bénéficier, il faut répondre à 3 conditions :

- Avoir mis en place une grille tarifaire à 3 tranches (une inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €) ;
- Proposer un tarif inférieur ou égal à 1 € pour toutes les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 1 000€ ;
- Mettre en œuvre une délibération de cette décision de tarification sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un bonus « EGalim » d'1 € est accordé à toutes les cantines dès lors qu'elles s'inscrivent sur la plateforme « ma cantine » et télédeclarent leurs données d'achat 2024 en produits durables et de qualités lors de la télédéclaration 2025 (du 7 au 31 mars 2025).

Cette aide de l'Etat se présente comme suit :

- Aide de 3 € pour les collectivités éligibles ;
- Aide de 4 € pour les collectivités éligibles et ayant inscrits l'ensemble de leurs cantines sur « ma cantine » et mettant en œuvre la loi « EGalim » par un suivi des achats et une télédéclaration annuelle des achats en produits durables et de qualité.

Mme le Maire partage avec les membres de la commission des informations à même d'appréhender la mise en place des 3 tranches. Sachant que la position actuelle des autres Maires du SIVOS, est la mise en place du dispositif sans le bonus « EGalim » (trop contraignant à mettre en œuvre). Mme le Maire lance la proposition suivante : 1 € pour la 1^{ère} tranche ; 3.80 € pour le maximum (qui correspond au prix du repas réglé au prestataire API) et un prix moyen autour de 2 € à 2.5 € pour la 2^{ème} tranche ?

Avis de la Commission

Les membres de la commission préconisent de retenir les 3 tranches, comme suit : 1 € la 1^{ière} tranche ; 2.5 € la 2^{ème} et 3.80 € la 3^{ème} tranche.

Cérémonie : remise d'un cadeau aux jeunes mariés

Jusqu'à présent, la municipalité remettait aux couples venant de se marier en mairie, deux mugs à l'effigie de SAINT-PONT. Le stock arrivant à son terme, il convient d'envisager quel cadeau pourrait être remis aux mariés. Des devis ont été demandés à la société « Alpha Numeriq » au montant de 259.05 € pour 50 exemplaires (soit 5.151 € HT pièce) et au « Fablab » de VICHY (4 € HT pièce avec les mugs, sur la base de 2.5 € HT le mug, mais possibilité de fournir nous-même les mugs – compter 2h d'atelier de création sur place))

Avis de la Commission

Les membres de la commission sont d'accord pour retenir la proposition du « Fablab ». Reste à caler la séquence de fabrication des mugs. En partant sur 20 exemplaires.

ESCARGOUILLE 2025

Comme annoncé lors de la dernière commission, une première réunion de préfiguration s'est tenue le 27 janvier dernier et a permis de jeter les bases de l'organisation de la prochaine édition de l'ESCARGOUILLE.

Mme le Maire revient sur les principaux points du programme, ceux qui restent à arbitrer et la mobilisation de volontaires à l'occasion de la fête du 17 mai ,prochain.

Avis de la Commission

- Demander à M. Nicolas PETIT-BARAT s'il est disponible
- Achat du matériel de décors, notamment des guirlandes électriques
- Attention à l'éclairage derrière le parvis
- Participation et présence confirmée de Caroline BARDOT ; Marie-Hélène BATHO-LOZANO ; Patrick DUFOUR ; Aimée MOULIN ; sous réserve pour Corinne CHABAUD. Mickaël CHARNET indisponible.

Budget 2025

En vu du Conseil municipal, Mme le Maire souhaitait échanger avec les membres de la commission sur le montant des subventions attribuées par la commune et ceux des tarifs en vigueur.

Pour 2025, il sera proposé de maintenir les subventions aux associations communales telles qu'établies en 2024.

Pour 2025, il est proposé de maintenir les tarifs communaux de 2024.

Avis de la Commission

Les membres de la commission sont d'accord pour conserver en l'état le montant des subventions et des tarifs communaux.

Informations diverses

- Collecte des encombrants

Chaque année, le SICTOM Sud Allier propose une collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles à domicile. Cette année, elle aura lieu le jeudi 13 novembre 2025, sur inscription à la mairie.

- ASDA

Depuis plus de 30 ans, l'association sportive du Département de l'Allier (A.S.D.A.), soutient l'organisation des manifestations du territoire, en mettant à disposition du matériel à des tarifs particulièrement attractifs (exemples : 475 € le pack de 3 jeux gonflables ou 10 € le VTT), avec la possibilité de transport, d'installation et même d'encadrement. Elle accueille également sur son site de BEL AIR à Yzeure les centres de loisirs et établissements scolaires.

- Prestation ménage

Une solution pérenne est à envisager à compter du 2^{ème} semestre 2025, pour réaliser l'entretien et le ménage des bâtiments communaux. Madame le Maire invite tous les membres de la commission à ne pas manquer de lui faire remonter toutes les bonnes idées à cette fin.

Commission réunie « Voirie, circulation, sécurité – Patrimoine - Cadre de vie, environnement »
Le lundi 10 mars 2025 à 18h30 - Mairie de Saint-Pont

Programme d'investissement 2025

En amont du prochain Conseil municipal, qui sera notamment dédié au budget, Mme le Maire souhaite partager avec les membres de la commission la liste des investissements prévisionnels 2025, et leurs plans de financements, comme suit :

OPERATION	BUDGET PREVISIONNEL	PLAN FINANCEMENT PREVISIONNEL
Aménagement de l'espace Fêtes & Loisirs les Tilleuls (dispositif RCVCB)	230 000 €	Région (Bonus Ruralité) 40% Etat (DETR) 35% Vichy Communauté 5% Part communal : 20 %, soit 46 000 € ; Recours à l'emprunt sur 15 ans
Vitrification et remplacement des plinthes de la salle de classe	Devis le moins disant : VIDAL pour 4 280 € HT (plinthes hydrofuges) Devis ST REMY RENOVATION à 5 554 € HT (plinthes en sapin)	CD03 « Bâti » : 30% VICHY Communauté « FST » 25% Part Communale : 1 943.9 €
Travaux restauration des monuments aux morts	Devis qui pourrait être retenu : BEAUDONNET pour 1 544.79 € HT	CD03 « Solidarité » 50% VICHY Communauté « FST » 25% Don du comité local du Souvenir Français 25%
Acquisition signalétique pour Route de Lourdy	Devis le moins disant : SIGNANET pour 598.30 € HT (contre 1 036 € HT pour VIRAGES et 1 102.40 € HT pour DIRECT SIGNALETIQUE	CD03 « Amendes de police » 40 et 20% VICHY Communauté « FST » 50 % du restant Part communale : 180.99 €
Acquisition lame niveleuse	Devis le moins disant CARTON pour 5 700 € HT (contre 6 317 € HT pour CLAAS et 6 500 € HT pour VACHER)	CD03 « Solidarité » 50 % VICHY Communauté « FST » 25 % Part communale : 1 425 €
Acquisition matériel divers Aspirateur de type professionnel ; perceuse sans fil ; rabot ponceuse ; sécateur électrique sans fil	Aspirateur : MANUTAN pour 209 € HT Perceuse : Devis le moins disant M. BRICOLAGE pour 166.58 € HT mais GEDILMAT plus qualitatif pour 183.50 € HT Rabot : Devis le moins disant M. BRICOLAGE pour 165.83 € HT Sécateur : Devis qui pourrait être retenu BARDIN (car 3 batteries) pour 310.69 € HT ou VACHER 199.17 € HT (avec 2 batteries à confirmer avant validation de la commande) TOTAL de l'opération : 869.02 € HT	CD03 « Solidarité » 50 % VICHY Communauté « FST » 25 % Part communale : 217.26 €
Acquisition d'arbres	3 devis demandés : FLEURS ET PLANTES D'Auvergne (931.56 € HT)-voir si piquets acacia possible DUC (1 417 € HT) Bignon (685 € HT, devis incomplet)	CD03 « Solidarité » 50 % VICHY Communauté « FST » 25 % Part communale : 232.89 €
Achat de guirlandes lumineuses	SAS BALDER : 900 € HT DISTRIFETES : 916 € HT	CD03 « Solidarité » 50 % VICHY Communauté « FST » 25 % Part communale : 225 €

Rappel du dispositif « Solidarité départementale » du CD03 :

Dépense subventionnable plafond : 10 000 € HT – 50 % du montant HT des travaux et acquisitions
Montant total sollicités : 9 945.37 € - montant total « Solidarité départementale » : 4 942.69 €

Rappel du « FST » de VICHY Communauté :

Montant du FST pour la période, 2022-2026 est de 67 784.70 €. Reste à ce jour : 30 057.59 €. – 50 % du reste à charge.

Montant total d'aide « FST » sollicité : 2 486.35 €.

Campagne de nettoyage/curage des fossés

Lors de la dernière commission, il avait été convenu que chacune et chacun puisse réfléchir aux travaux à conduire en priorité en 2025.

Pour rappel :

- En 2020 : travaux de nettoyage de fossés sur environ 3 Kms, pour environ 3 000 € ;
- En 2022 : travaux de nettoyage des fossés et pose de ponts, Route de Lourdy et de Broût-Vernet, pour 3 864 € TTC ;
- En 2024 : curage des fossés sur 220 m pour 528 € TTC.

Avis de la Commission

Les membres de la commission préconisent de conduire les travaux suivants :

- 600 m de fossés à reprendre en nettoyage, curage : *Chemin des Ronchauds, Rue des Gaudons, Chemin Ferré, la Motte Audun, Chemin de l'Aillat et Chemin du Courtieux ;*
- *Devis à demander à l'entreprise FAURE*

Dispositif « RCVCB » : point sur le projet en cours et le projet à venir

- Aménagement de l'espace Fêtes & Loisirs les Tilleuls

Mme le Maire rappelle les grandes échéances du projet :

*Mise en ligne de la consultation le 18/02 ;

* Visites sur place, sur préinscription en mairie le 28 février et le 7 mars ;

* Remise des offres le 11 mars, suivi de la phase d'analyse des offres ;

* Conseil municipal le lundi 24 mars à 18h30 pour acter du choix des prestataires, attributaires des 8 lots.

* Notification aux candidats mi-avril ;

* Travaux prévus entre le 15 mai et le 15 juillet 2025, plus probablement sur septembre-octobre. Puis une séquence de plantation en novembre 2025.

Mme le Maire rappelle qu'à ce stade, les associations communales ont été informées du calendrier prévisionnel des travaux et leurs conséquences possibles sur la conduite de leurs réunions et manifestations. Mais à revoir selon le calendrier effectif des travaux. La brocante d'Objectif terre, prévue le 4 mai, ne devrait pas être impactée. L'Escargouille du 17 mai aura lieu derrière le, parvis de la Mairie et dans la cour de l'école ou à l'espace Fêtes et Loisirs selon.

Mme le Maire rappelle enfin que l'ajout d'une signalétique/enseigne « Espace Fêtes & Loisirs les Tilleuls » et du numéro « 9 » Route de VENDAT, ainsi que du lettrage « SALLE POLYVALENTE » restent d'actualité et à réaliser.

- Installation d'habitats légers au vélodrome

Ce dernier projet fait partie intégrante du dispositif « RCVCB ». Il vise à faciliter le parcours résidentiel de futurs administrés et à permettre à la Commune, de disposer de revenus réguliers. L'espace pressenti pour ce projet est le terrain du vélodrome (2 358 m²) situé dans une zone classée Monuments Historiques (proximité visuelle avec l'église). Sachant que dans un souci de mixité sociale, il s'agirait d'être en capacité d'accueillir des petits ménages (type retraités et/ou familles mono-parentales).

Au départ, il avait été question d'installer une aire d'accueil de tiny houses. Puis cette idée a évolué vers 1 bloc de 2 logements type T3. Cette action est fléchée à hauteur de 373 500 € HT (dont 53.30% d'aides du Département et 23.30 % d'aides de VICHY Communauté et le reste à charge de la Commune de 87 062.85 €). Etant entendu qu'il est prévu que les échéances de prêt soient couvertes par le montant des loyers encaissés.

Aujourd'hui, Mme le Maire s'interroge et interroge les membres de la commission quant au sens à donner à cette opération. Notamment sur l'idée de remettre sur table la piste d'une aire d'accueil de tiny houses. La rencontre du 17 mars, avec le CD03 et VICHY Communauté, sera l'occasion de les interroger pour savoir si un tel projet pourrait entrer dans le dispositif « RCVCB » (orientation HABITAT).

Charte d'utilisation de la salle polyvalente

Mme le Maire propose la création d'une charte d'utilisation de la salle polyvalente, en lieu et place du règlement actuel. Plus complet, l'intérêt d'un tel support est qu'il est amené à rester dans la salle polyvalente,

en consultation libre, à la disposition des usagers qui la loue, qui disposeront de toutes les informations pratiques, logistiques, organisationnelles liées à la location.

Avis de la Commission

Les membres de la commission valident la création de ce support. Il sera envoyé à tous les membres qui sont invités à le relire d'ici le Conseil municipal du 31 mars

Convention d'éco-exemplarité avec le SICTOM Sud Allier

Comme présenté lors du Comité Syndical du mardi 18 février, le SICTOM Sud Allier a mis en place un guide déchets spécial « manifestation », une signalétique adaptée aux typologies de déchets présents lors des manifestations ou pour nos salles communales et une convention de partenariat concernant la mise à disposition ponctuelle de bacs et la dotation de gobelets réutilisables. Nous avons transmis et relayé ces documents aux associations présentes sur la commune. Mais il convient aussi de nous poser la question de la signature de cette convention par la Commune.

Concrètement, cette convention vise à définir les modalités de mise à disposition de moyens humains et techniques dans le cadre d'une ou plusieurs actions d'éco-exemplarité d'une structure ou d'une manifestation sur l'une des communes adhérentes au SICTOM Sud Allier.

Avis de la Commission

Les membres de la commission donnent leur accord pour proposer au Conseil municipal, de signer cette convention.

Accueil d'une nouvelle classe

Le 3 février, les directrices des écoles du RPI adressaient un courrier à l'inspection de circonscription pour demander une ouverture de classe.

Le 5 février, les mairies du RPI recevaient un courrier de Mme la Directrice académique, indiquant que celui-ci pourrait faire l'objet d'une ouverture de classe.

Le 15 février, une réunion extraordinaire du Conseil municipal se tenait, suivie, le 17 février, d'une autre du SIVOS, en raison de cette actualité et la nécessité pour le SIVOS de partager sa position avec l'Inspection académique.

Mme le Maire a indiqué que la commune de SAINT-PONT était disposée à tout mettre en œuvre pour accueillir une nouvelle classe dans ses locaux, dans le cadre d'un moyen supplémentaire (et non plus une ouverture de classe) qui serait affecté au RPI. Mme le Maire a précisé que pour des raisons logistiques, pédagogiques et de bonne gestion de ce futur accueil scolaire, elle souhaiterait vivement que les deux classes accueillies se suivent de niveau, autrement dit qu'il s'agisse des niveaux de classe CM1 et CM 2.

Il est donc prévu qu'à la rentrée de septembre 2025, l'actuel local de la garderie accueille aussi une salle de classe en journée, et donc la garderie en soirée. Cette situation devrait être temporaire, le temps de réaliser des travaux d'aménagement de l'actuel atelier, pour le transformer en salle de classe. Mme le Maire rencontre le 17 mars prochain, les partenaires de VICHY Communauté et du CD03, pour voir si un avenant peut être porté au dispositif RCVCB, pour faire cette réhabilitation et donc bénéficier d'aides financières de nos partenaires.

Acquisition de pieds de la « Rose bourbonnaise »

Mme le Maire informe les membres de la commission de la réception d'un courrier reçu le 7 mars, relatif à la rose « la Bourbonnaise » de la part du Président du CD03. Comme évoqué fin 2023, lors de sa cérémonie des vœux aux forces vives, le Département de l'Allier a le plaisir, aujourd'hui, de mettre 2 à 3 pieds de cette fleur à la disposition de chaque commune de l'Allier. En clin d'œil aux 90 ans de sa conceptrice, les Pépinières et Roseraies Georges-Delbard, situées à MALICORNE. La jardinerie aura dû attendre ce début 2025 pour assurer les 1 000 pieds nécessaires, garants d'un nombre de greffes suffisants pour une production annuelle. Ce rosier-arbuste présente un feuillage vernis, signe de résistance aux maladies. À la fois champêtre et sophistiquée, sortant de mai à novembre, variant de couleurs au gré de son épanouissement, la rose « La Bourbonnaise » est vraiment unique, jusqu'à donner à nos parterres la signature végétale de notre identité bourbonnaise.

Avis de la Commission

Les membres de la commission sont d'accord pour donner une suite favorable à cette proposition du CD03.

Affaires ressources humaines

4. Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

Considérant les ajustements rendus nécessaires par l'arrêt sans préavis du 18 novembre 2024, des prestations de ménage, entretien et hygiène, par la société J&S Nettoyage, l'agent de restauration, (en place sur le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe) a besoin d'une augmentation de son temps de travail, évaluée à deux heures et vingt minutes par semaine (soit trente-cinq minutes par jour), soit un temps de travail annualisé de 19.07 heures hebdomadaires.

Madame le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de travail du poste, prenant en compte ces ajustements, et ainsi le passer à 19.07 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} avril 2025.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°01-2025 03 31/4.1

5. Modification du tableau des effectifs:

Vu la délibération n° 01-2025 01 20/4.1 en date du 20 janvier 2025, modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la modification du temps de travail sur le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 19.07/35^{ème} heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} avril 2025,

Considérant la stagiairisation pour 6 mois de Mme Carine SNANEDJ au poste de rédacteur à compter du 1^{er} février 2025,

Il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs, comme suit à partir du 1^{er} avril 2025 :

- 1 Un adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet (Pascal MARTINET)
- 2 Un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet. La durée hebdomadaire de travail est égale à 19 heures et 04 minutes annualisées, soit 19,07/35^{ème} annualisées de l'emploi à temps complet (poste occupé par Joëlle ZANELLO)
- 3 Un adjoint technique territorial, à temps non complet. La durée hebdomadaire de travail est égale à 20 heures, soit 20/35^{ème} de l'emploi à temps complet (poste d'entretien/hygiène) vacant depuis le 1^{er} septembre 2023
- 4 Un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- 5 Un adjoint administratif, à temps non complet. La durée hebdomadaire de travail est égale à 10 heures (poste occupé par Arlette GIBBE)
- 6 Un rédacteur territorial, à temps complet, poste occupé par Carine SNANEDJ à partir du 1^{er} février 2025, suite à son inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès à ce grade, par voie de promotion interne dérogatoire.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°02-2025 03 31/4.1

Affaires financières

6. Budget principal 2024 : Vote du compte Financier Unique (CFU) 2024 :

Vu la délibération N° 01-2024 09 23/7.1 du 23 septembre 2024 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale de Finances Publiques,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, pouvant se résumer comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Resultats reportés		19 480.42		282 950.62		302 431.04
Operations exercice	130 075.04	170 709.33	405 292.95	468 562.93	535 367.99	639 272.26
Résultat de clôture		60 114.71		346 220.6		406335.31
Restes à réaliser	223 680	118 590				
Total cumulé	353 755.04	308 779.75	4052 92.95	751 513.55		
Résultat définitif	-44 975.29			346 220.6		301 245.31

Section d'investissement (en €):

Dépenses	Prévues	422 131.12	
	Réalisées	130 075.04	
	Reste à réaliser	223 680.00	
Recettes	Prévues	422 131.12	
	Réalisées	190 189.75	(170 709.33 + excédent 2023 : 19 480.42)
	Reste à réaliser	118 590.00	

Section de fonctionnement (en €):

Dépenses	Prévues	708 597.70	
	Réalisées	405 292.95	
Recettes	Prévues	708 597.70	
	Réalisées	751 513.55	
(468 562.93+ excédent 2023 : 282 950.62)			

Résultat de clôture de l'exercice (en €) :

Investissement	60 114.71
Fonctionnement	346 220.60
Résultat global	406 335.31

Nos comptes sont concordants avec ceux du Service de Gestion Comptable de Vichy.

Nous devons élire un président de séance pour les deux points suivant de l'ordre du jour, Madame le maire ne pouvant prendre part au vote des comptes administratifs, elle ne peut être président de séance.

Le doyen est élu président de séance. Il s'agit de Raymond MOULIN.

M. Raymond MOULIN, doyen d'âge, est élu président de séance pour ces deux points de l'ordre du jour.

Madame le Maire ne prend pas part au vote, elle sort.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°03-2025 03 31/7.1

7. Budget principal : affectation du résultat 2024

- un excédent reporté 2023 de	282 950.62 €
- un excédent de fonctionnement 2024	63 269.98 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	346 220.60 €
- un excédent reporté 2023 de	19 480.42 €
- un excédent d'investissement 2024 de	40 634.29 €
Soit un résultat d'investissement cumulé de	60 114.71 €

- restes à réaliser dépenses	223 680.00 €
- restes à réaliser recettes	118 590.00 €
Soit un déficit des restes à réaliser de	- 105 090.00 €
Soit un résultat d'investissement après incorporation	
Du déficit des restes à réaliser de	- 44 975.29 €

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCÉDENT	406 335.31 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	45 000.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (R002)	301 220.60 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	60 114.71 €

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°04-2025 03 31/7.1

8. Attribution des subventions de l'année 2025

Pour 2025, et après avis conforme de la Commission réunie du 5 mars dernier, il est proposé de maintenir les subventions aux associations communales, telles qu'établies en 2024 :

Propositions :

- Association Communale de Chasse Agréée ----- 150 €
- A.C.P.G.-C.A.T.M. ----- 75 €
- Amicale des Pompiers d'Espinasse-Vozelle ----- 75 €
- Centre Jean Perrin ----- 50 €
- Club de l'Âge d'Or ----- 150 €
- Objectif Terre ----- 150 €
- Souvenir Français ----- 75 €
- Allier à Livre Ouvert ----- 105 €
- Les Amis des écoles ----- 100 €
- RASED ----- 30 €
- Institut de Formation Interprofessionnelle de l'Allier IFI 03 ----- 50 €

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°05-2025 03 31/7.5

9. Tarifs communaux de l'année 2025

Pour 2025, et après avis conforme de la Commission réunie du 5 mars dernier, il est proposé de maintenir les tarifs communaux, de 2024.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°06-2025 03 31/7.1

10. Vote des taux d'impôts locaux

Il est proposé de maintenir les taux 2024 :

TFPB : 32.87 % TFPNB : 34.69 % THRS : 11.81 %

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°07-2025 03 31/7.2

11. Budget principal – Vote du budget primitif 2025

Section de fonctionnement :

Dépenses	744 456.94 €
Recettes	744 456.94 €

Section d'investissement :

Dépenses	915 462.15 €
Recettes	915 462.15 €

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°08-2025 03 31/7.1

Affaires générales

12. SICTOM Sud Allier – Convention d'éco-exemplarité :

Considérant que le SICTOM Sud-Allier s'est engagé depuis 2011 dans une démarche globale de réduction de la production de déchets sur l'ensemble de son territoire. Il souhaite ainsi accompagner l'ensemble des acteurs (associations, professionnels, collectivités, établissements ...) présents sur les 149 communes adhérentes dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets. Le SICTOM Sud-Allier, grâce à cette convention, propose un soutien à la mise en place d'actions et de gestes favorisant la réduction des déchets.

Considérant que le SICTOM Sud-Allier peut prêter le matériel nécessaire pour aider à mettre en place les gestes de prévention et de tri après avoir défini les besoins en terme de bacs de collecte en fonction de la production de déchets.

Considérant que cela implique de la part du partenaire la mise en œuvre de gestes de prévention et de tri des déchets produits au quotidien ou par la manifestation :

- Des frais de livraison des conteneurs (4 € HT/Km) ;
- Des frais pour la mise à disposition de bacs et de traitement des déchets produits (50 € HT/m³).

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission réunie du 10 mars dernier, et d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°09-2025 03 31/3.6

13. Organisation des horaires de classe suite à l'ouverture de la 2^{ième} classe :

Considérant l'octroi pour la rentrée 2025, d'un moyen provisoire par l'Education Nationale à destination du RPI, donnant lieu à une ouverture de classe dans notre commune de Saint-Pont,

Considérant que le service de cantine sera impacté par cette ouverture de classe de 25 à une quarantaine d'élèves accueillis) ,

Considérant la position favorable de la directrice de l'école de Saint-Pont en faveur d'un décalage de 10 minutes des horaires de la classe l'après-midi,

Vu les avis favorable rendus par le Conseil d'Ecole et le service des transports scolaires Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Allier-Région Auvergne-Rhône-Alpes, le 21 mars 2025,

Il vous est proposé :

- de demande à l'Académie de Clermont-Ferrand la modification des horaires de classes de l'école de Saint-Pont, l'après-midi : les cours débiteront à 13h40 (au lieu de 13h30) et se termineront à 16h20 (au lieu de 16h10),
- de donner pouvoir à Mme le Maire, pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette décision .

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°10-2025 03 31/8.1

14. Charte d'utilisation de la salle polyvalente :

Madame le Maire propose la création d'une charte d'utilisation de la salle polyvalente, en lieu et place du règlement actuel. Plus complet, l'intérêt d'un tel support est qu'il est amené à rester dans la salle polyvalente,

en consultation libre à la disposition des usagers qui la loue, qui disposeront de toutes les informations pratiques, logistiques, organisationnelles liées à la location.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission réunie du 10 mars dernier, d'approuver la Charte d'utilisation de la salle polyvalente, de la mettre à disposition des usagers dans la salle polyvalente elle-même.

Approuvé à l'unanimité

Projets/investissements/travaux

15. Investissement 2025 – Acquisition d'une niveleuse :

Considérant la position favorable de la Commission de juin 2024, en faveur de l'acquisition d'une niveleuse, dans l'idée de faciliter le travail sur les chemins communaux, dans un souci de gain de temps, de qualité et d'efficacité ; Cet outil étant indispensable pour créer des chemins ou revoir la planimétrie de chemins,

Vu les demandes de devis réalisés auprès des établissements suivants :

- CARTON (Brout -Vernet) pour un montant de 5 700 € HT, soit 6 840 € TTC ;
- CLAAS (Saulzet) pour un montant de 6 317 € HT, soit 7 580.40 € TTC ;
- VACHER(Saint-Pourçain sur Sioule) pour un montant de 6 500 € HT, soit 7 800 € TTC.

Il vous est proposé de suivre l'avis de la Commission réunie le 10 mars dernier, et retenir le devis de l'entreprise CARTON pour un montant de 5 700 € HT, soit 6 840 € TTC.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°11-2025 03 31/1.1

16. Investissement 2025 – Acquisition de petits matériels techniques:

Considérant l'avis de la Commission réunie le 10 mars dernier, relatif à la consultation de plusieurs entreprises pour l'acquisition de petits matériels techniques, selon les propositions comme suit :

MATERIELS	devis 1	devis 2	devis 3
aspirateur	Manutan : 209 € HT	Adequat : 305 € HT	Ugap : 482,75 € HT
perceuse sans fil	Gedimat : 183,50 € HT	Brico marché : 166,58 € HT	M. Bricolage : 116,58 € HT
rabot	M. Bricolage : 165,83 € HT	Setin : 452,12 € HT	
sécateur	Bardin : 231,67 € HT	Vacher : 231,67 € HT	Gedimat : 723,69 € HT

Il vous est proposé de suivre l'avis de la Commission et de retenir :

- Le devis de Manutan pour l'aspirateur d'un montant de 209 € HT, soit 250 € TTC ;
- Le devis de Gedimat pour la perceuse sans fil d'un montant de 183.50 € HT, soit 220.20 € TTC ;
- Le devis de M. Bricolage pour le rabot d'un montant de 165.83 € HT, soit 199 € TTC ;
- Le devis de Bardin pour le sécateur d'un montant de 231.67 € HT ; soit 278 € TTC.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°12-2025 03 31/1.1

17. Investissement 2025 – Aménagement de la Route de Lourdy :

Considérant les propositions d'aménagement de la Route de Lourdy retenues suite aux échanges avec les riverains et relatifs à la fréquentation et la vitesse de cette voie, à savoir :

- **Marquer l'entrée de bourg** : la principale problématique rencontrée aux entrées d'agglomération (et aux sorties) est le manque de lisibilité du passage de la route à la rue : absence d'adaptation du

comportement des usagers et donc vitesses potentiellement excessives. Avec l'implantation d'un panneau d'entrée d'agglomération (d'après la réglementation, il doit être implanté au plus près des zones bâties). Accompagné d'un panneau « 50 ».

- **Réaménager le carrefour** : Celui situé à l'angle de la route de Lourdy et de la rue du Bourg, au niveau de chez Michel Pinfort.

Vu les devis demandés pour réaliser ces aménagements, comme suit :

- Signanet (Decize) pour un montant de 568.30 € HT, soit 717.96 € TTC ;
- Direct Signalétique pour un montant de 1 102.40 € HT, soit 1 322.88 € TTC ;
- Virages pour un montant de 1 036 € HT, soit 1 243.20 € TTC ;
- Signaux Girod pour un montant de 629.52 € HT, soit 755.42 € TTC.

Il vous est proposé de suivre l'avis de la commission réunie le 10 mars dernier, et de retenir le devis de l'entreprise Signanet pour un montant de 568.30 € HT, soit 717.96 € TTC.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°13-2025 03 31/1.1

18. Investissement 2025 – Gravure monuments aux morts :

Considérant le projet porté par le comité local du Souvenir français, Patrick Dufour, de verser une participation financière possible, en vue de restaurer le patrimoine lié au devoir de mémoire, et notamment graver et redorer les noms des « Morts pour la France » sur les différents Monuments aux Morts.

Vu les devis ont été demandés aux établissements suivants :

- Etablissement Boussel (Varennnes) pour un montant de 3 072 € HT;
- Pompes funèbres DIDIER BEAUDONNET (Bellenaves) pour un montant de 1 544.79 € HT.

Il vous est proposé de suivre l'avis de la commission réunie le 10 mars dernier, et de retenir le devis des Pompes funèbres DIDIER BEAUDONNET (Bellenaves) pour un montant de 1 544.79 € HT.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°14-2025 03 31/1.1

19. Investissement 2025 – Plinthes et vitrification du parquet de l'école :

Considérant les fortes dégradations du parquet de l'école, il est envisagé de vitrifier le parquet et de poser des plinthes.

Vu les devis demandés aux établissements suivants :

- EIRL Vidal Emmanuel (Brout -Vernet) pour un montant de 4 280 € HT, soit 5 136 € TTC ;
- Stéphane Chonier (Saint-Rémy en Rollat) – uniquement la vitrification - pour un montant de 2 340 € HT, soit 2 808 € TTC et Sarl Baud et Pougner (Saint-Rémy en Rollat) – uniquement les plinthes – pour un montant de 3 241€ soit 3 889.20 € TTC. Ce qui fait un total des travaux de 5 581 € HT, soit 6 697.2 € TTC ;
- Saint Rémy Rénovation (Saint Rémy en Rollat) pour un montant de 5 554.00 € HT, soit 6 664.80 € TTC.

Il vous est proposé de suivre l'avis de la Commission réunie le 10 mars dernier, et retenir le devis de l'entreprise Saint Rémy Rénovation pour un montant de 5 554.00 € HT, soit 6 664.80 € TTC qui est le seul à poser des plinthes en sapins.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°15-2025 03 31/1.1

20. Investissement 2025 – Plantation arbres

Considérant la volonté des habitants volontaires réunis en collectif, en vue de planter des haies et des arbres sur le périmètre communal, aux côtés de l'ACCA (association de chasse) de Saint-Pont, de poursuivre leur campagne de plantation, en bordure de chemins ruraux et/ou de voiries communales,

Vu les devis demandés aux établissements suivants :

- Duc Fleurs pour un montant de 1 417 € HT, soit 1 600.32 € TTC ;
- Fleurs et Plantes d'Auvergne pour un montant de 9 31.56 € HT, soit 1 053.20 € TTC ;

Il vous est proposé de suivre l'avis de la Commission réunie le 10 mars dernier, et retenir le devis de l'entreprise Fleurs et Plantes d'Auvergne pour un montant de 9 31.56 € HT, soit 1 053.20 € TTC

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°16-2025 03 31/1.1

21. Investissement 2025 – Achat de guirlandes :

Considérant le déficit de la Commune en matière de dotation d'éclairages festifs,

Vu les devis demandés aux établissements suivants :

- Distri Fêtes pour un montant de 916€ HT, soit 1 099.20 € TTC ;
- SAS Balder pour un montant de 900 € HT, soit 1 080 € TTC ;

Il vous est proposé de suivre l'avis de la Commission réunie le 10 mars dernier, et retenir le devis de l'entreprise SAS Balder pour un montant de 900 € HT, soit 1 080 € TTC .

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°17-2025 03 31/1.1

22. Demande des amendes de police 2025 :

Considérant que certains aménagements peuvent faire l'objet de demande de produits d'amendes de police (une part du produit des amendes de police revient aux collectivités territoriales, sous couvert qu'elle contribue à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière),

Il convient de prendre une délibération pour autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention au titre de la répartition des amendes de police pour l'année 2025.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°18-2025 03 31/7.5

23. Demande de subvention auprès du Département – « Solidarité départementale » :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les modalités de soutien du Département de l'Allier, aux projets des communes, sous le nom du dispositif de Solidarité Départementale, voté en session de mars 2022, et qui finance 50% du montant hors taxe des travaux concernant le petit et le gros entretien du patrimoine communal (bâti, voirie, patrimoine,...) et acquisition d'équipements et de matériels inscrits au budget des communes en section d'investissement,

Considérant la volonté de la commune de Saint-Pont de solliciter le dispositif de Solidarité départementale auquel elle est éligible pour la réalisation des opérations comme mentionnées ci-après, dans la limite d'une dépense subventionnable plafond d'un montant de 10 000 €HT,

Considérant que ces projets sont éligibles au dispositif de Solidarité départementale,

Opération	Montant de l'opération €HT	Dispositif Solidarité départementale (CD03)	FST 2025 (Vichy Communauté)	Commune
Opération 252 : "Acquisition d'une niveleuse"	5 700,00 €	2 850,00 €	1 425,00 €	1 425,00 €
Opération 253 : "Acquisition petits matériels techniques"	790,00 €	395,00 €	197,50 €	197,50 €

Opération 255 : "Gravure Monuments aux morts"	1 544,79 €	772,40 €	386,20 €	386,20 €
Opération 258 : "Plantation arbres"	931,56 €	465,78 €	232,89 €	232,89 €
Opération 259 : "Guirlandes fêtes"	900,00 €	450,00 €	225,00 €	225,00 €
TOTAL	9 866,35 €	4 933,18 €	2 466,59 €	2 466,59 €

Il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet des opérations comme mentionnées,
- d'approuver le plan de financement pour ces projets, qui indique les autres cofinancements sollicités ou attribués,
- de solliciter auprès du Conseil départemental de l'Allier le montant de 4 933,18 € au titre du dispositif de Solidarité départementale pour l'année 2025,
- d'accepter les modalités du dispositif,
- de donner pouvoir à Mme pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°19-2025 03 31/7.5

24. Demande de subvention auprès du Département – Dispositif « Bâti » :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les modalités de soutien du Département de l'Allier aux projets des communes, sous le nom du dispositif Bâti, permettant d'aider les communes à réaliser les travaux de construction, de gros entretien ou de réhabilitation de leurs équipements et infrastructures publics, et ce à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable,

Considérant la volonté de la commune de Saint-Pont de solliciter le dispositif « Bâti » auquel elle est éligible pour la réalisation de opération comme mentionnée ci-après,

Considérant que ce projet est éligible au dispositif « Bâti »,

Opération	Montant de l'opération €HT	Dispositif « Bâti » (CD03)	FST 2025 (Vichy Communauté)	Commune
Opération 256 : "Plinthes et vitrification parquet école"	5 554 €	1 666,20 €	1 943.90 €	1 943.90 €
TOTAL	5 554 €	1 666,20 €	1 943.90 €	1 943.90 €

Il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet de l'opération comme mentionnée,
- d'approuver le plan de financement pour ce projet, qui indique les autres cofinancements sollicités ou attribués,
- de solliciter auprès du Conseil départemental de l'Allier le montant de 1 666,20 € au titre du dispositif « Bâti » pour l'année 2025,
- d'accepter les modalités du dispositif,
- de donner pouvoir à Mme pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°20-2025 03 31/7.5

25. Demande de subvention auprès de VICHY Communauté – Dispositif « FST » :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 29 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, modifiée par la loi n°2010-1657 du 29 juillet 2010

autorisant notamment les établissements publics de coopération intercommunale à percevoir tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur les zones d'activités économiques communautaires,

Vu la délibération n°3B du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 relative au pacte fiscal et financier de solidarité et instaurant le Fonds de Solidarité Territoriale (FST),

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 24 février 2022 approuvant les modalités du Fonds de Solidarité Territoriale (FST),

Considérant que le montant de FST, pour la période 2022-2026 attribué à la commune de Saint-Pont, est de 67 784,70 € et qu'il affiche à ce jour un solde de 30 057,59 € à utiliser.

Considérant la volonté de la commune de solliciter le Fonds de Solidarité Territoriale (FST) pour la réalisation des opérations comme mentionnées ci-après,

Opération	Montant de l'opération €HT	Subvention départementale	Montant FST 2025 (Vichy Communauté)	Commune
Opération 252 : "Acquisition d'une niveleuse"	5 700,00 €	2 850,00 €	1 425,00 €	1 425,00 €
Opération 253 : "Acquisition petits matériels techniques"	790,00 €	395,00 €	197,50 €	197,50 €
Opération 254 : "Aménagement Route de Lourdy"	568,30 €	206,32 €	180,99 €	180,99 €
Opération 255 : "Gravure Monuments aux morts"	1 544,79 €	772,40 €	386,20 €	386,20 €
Opération 256 : "Plinthes et vitrification parquet école"	5 554,00 €	1 666,20 €	1 943,90 €	1 943,90 €
Opération 258 : "Plantation arbres"	931,56 €	465,78 €	232,89 €	232,89 €
Opération 259 : "Guirlandes fêtes"	900,00 €	450,00 €	225,00 €	225,00 €
TOTAL	15 988,65 €	6 805,70 €	4 591,48 €	4 591,48 €

Il vous est proposé :

- d'approuver l'avant-projet des opérations comme mentionnées,
- d'approuver le plan de financement pour ces projets, qui indique les autres cofinancements sollicités ou attribués,
- de demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale auprès de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, soit un montant de subvention au titre du FST de 4 591.48 €,
- d'accepter les modalités du dispositif, dont notamment le partage de fiscalité pour les communes concernées et pour la convention,
- de donner pouvoir à Mme pour prendre toutes mesures nécessaire à l'exécution de cette décision .

Approuvé à l'unanimité . Délibération n°21-2025 03 31/7.5

Informations diverses

Collecte des encombrants-épaves

Chaque année, le SICTOM Sud Allier propose une collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles gratuite à domicile. Cette année, elle aura lieu le jeudi 13 novembre 2025, sur inscription auprès de la Mairie.

Campagne de nettoyage des fossés

Une campagne sera confiée à l'entreprise Faure en vue de curer et nettoyer environ 550 ml. de fossés, pour un montant de 1 254,00 €TTC.

Conseil municipal prévisionnel le 5 mai

En vue d'adopter les prestataires pour l'aménagement de l'espaces Fêtes & Loisirs les Tilleuls. Les travaux étant reportés à l'automne 2025.

Feu d'artifice 2025

Cette année, du fait du calendrier, il sera exceptionnellement tiré le dimanche 13 juillet, depuis le parc du Château, permettant ainsi aux habitants de profiter davantage de la soirée puisque le lendemain lundi sera férié.

Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Caroline BARDOT

La Secrétaire
Mme Corinne CHABAUD